

SOCIÉTÉS DE LIQUIDITÉS – ACQUITTEMENT D’ATENOR ET DE SES DIRIGEANTS – NOUVEL APPEL DU PARQUET

Communiqué de presse

La Hulpe, le 3 février 2015

Le Tribunal Correctionnel de Turnhout s’est prononcé le 14 janvier 2015 sur la procédure relative à la cession, intervenue en novembre 1999, d’une ancienne filiale d’ATENOR GROUP.

Pour mémoire, ATENOR GROUP et trois de ses dirigeants anciens et actuels étaient mis en cause dans le cadre de cette procédure. Celle-ci portait sur les opérations d’acquisition par la succursale belge de la banque française SOCIETE GENERALE de 18 sociétés, dont la s.a. ENTREPRISES MIGEOTTE, vendue par ATENOR GROUP en 1999.

Il était apparu par la suite que cette société avait été immédiatement revendue par la banque SOCIETE GENERALE France à des investisseurs qui en ont détourné les liquidités et qui ont manqué à leurs obligations fiscales.

L’administration fiscale, qui s’était portée partie civile, a été indemnisée par la SOCIETE GENERALE France dans le cadre d’une transaction globale. Elle a expressément renoncé à toute réclamation contre ATENOR GROUP et ses dirigeants, qui n’ont du reste fait l’objet d’aucune inculpation au long des 10 années d’enquête.

Le Parquet avait toutefois choisi de poursuivre ATENOR et certains de ses dirigeants devant les juridictions répressives. Il avait ensuite fait appel d’une ordonnance de non-lieu prononcée par la Chambre du Conseil de Turnhout, en telle sorte que l’affaire a été renvoyée au Tribunal Correctionnel, devant lequel l’affaire a été plaidée les 3 et 4 décembre derniers.

Au terme d’une analyse approfondie des éléments du dossier, le Tribunal a constaté ce 14 janvier la bonne foi d’ATENOR GROUP et de ses dirigeants et l’absence de toute infraction dans leur chef et a prononcé leur acquittement.

Le Parquet a toutefois fait appel de ce jugement, en telle sorte que ce dossier ne peut être définitivement clôturé.

Pour rappel, deux procédures relatives à des dossiers similaires sont encore en cours devant les juridictions de Bruxelles. ATENOR GROUP est confiante que, dans ces dossiers également, sa bonne foi sera reconnue.

ATENOR GROUP est une société de promotion immobilière cotée sur le marché de NYSE Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu’impose l’évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR GROUP investit dans des projets immobiliers d’envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d’efficacité économique et de respect de l’environnement.

Reuters: ATE0.BR - Bloomberg: ATEB BB

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter Stéphan Sonnevillie s.a., Administrateur Délégué ou Olivier Ralet BDM sprl, Executive Officer